EGF
Innover pour un monde durable
ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE BTP

QUI FAIT QUOI ?

PASSEPORT SECURITE INTERIM

Entreprise adhérente d'EGF et partenaire

S'inscrit sur la plateforme www.pasibtp.fr après en avoir accepté les CGU

Décide d'avoir recours à des intérimaires en possession du PASI BTP®

Se rapproche de l'ETT de son choix le cas échéant, fait mention de cette décision dans son contrat-cadre et lui demande de s'inscrire sur la plateforme PASI BTP®

Organisme de formation référencé (OF)

En amont de la session, inscrit les nom, prénom et date de naissance de l'intérimaire inscrit en formation

Pendant la formation, s'assure que l'intérimaire a été informé de l'existence de l'annuaire PASI BTP® et lui transmet la notice d'information RGPD

A l'issue de la formation, fait passer le QCM en ligne ou en version papier, charge l'attestation sur la plateforme et mentionne le résultat

Entreprise de travail temporaire (ETT)

S'inscrit sur la plateforme www.pasibtp.fr après en avoir accepté les CGU

Une fois son compte activé, l'ETT consulte l'annuaire des intérimaires formés

En fonction de ses besoins, l'ETT contacte un des organismes de formation de son choix parmi ceux référencés sur la plateforme